

Appels téléphoniques frauduleux

CONSOMMATION Publié samedi 13 juillet 2024 par [AFOC](#)

Pour rappel, la loi Naegelen (loi n°2020-901) est venue, en 2020, renforcer les droits des consommateurs dans le cadre d'un démarchage téléphonique abusif.



Cette loi contenait une disposition qui est entrée en vigueur trois ans après la promulgation de la loi précitée (en 2023), prévoyant désormais que les opérateurs de téléphonie ont le pouvoir et la responsabilité de couper les lignes frauduleuses des « démarcheurs » utilisant des numéros surtaxés dont ils auraient connaissance. L'opérateur téléphonique y sera même systématiquement tenu, dès l'instant où lui aura été transmise une injonction administrative de la part de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui aura constaté le comportement déloyal d'un démarcheur. Si l'opérateur ne coupe pas la ligne, c'est lui qui devra rembourser toutes les sommes prélevées aux consommateurs.

Il s'agit de responsabiliser tous les acteurs de la chaîne, parmi lesquels les opérateurs téléphoniques. En effet, les travaux parlementaires dans le cadre de la loi précitée avaient permis de pointer que près de 40% des appels téléphoniques intempestifs faisant l'objet de signalements des consommateurs ne relevaient pas du démarchage mais de l'appel frauduleux.

AFOC

L'Association Force Ouvrière des Consommateurs a été créée par la confédération FO afin d'élargir au domaine très vaste de la consommation son action de défense des intérêts collectifs des salariés.

[#DGCCRF](#) [#Loi Naegelen](#)

Partager cet article :      

Sur le même sujet

ENTRE MILITANTS

FO Finances en congrès : Une souffrance au travail qui va crescendo

Par les restructurations permanentes depuis des années, les agents des ministères économiques et financiers connaissent de graves difficultés au plan des conditions de travail témoignent nombre de militants au cours de ce XIX^e congrès de la fédération FO Finances.

FÉDÉRATION FNEC FP-FO

Situation sanitaire : les masques DIM sont retirés

Dès le CHSCTM du 11 septembre, la FNEC FP-FO a saisi le ministère de la question de la dangerosité des masques DIM traités aux zéolithes d'argent et de cuivre, sans obtenir la moindre réponse.

COMMUNIQUÉ DE L'AFOC

Réduction de 40 % des crédits alloués aux acteurs de la défense des consommateurs en 2018

Pour l'AFOC, les consommateurs sont à la fois « les vaches à lait et les dindons de la farce » que le gouvernement s'apprête à sacrifier sur l'autel du libéralisme économique !

Nos partenaires

ACTUALITÉS

Communiqués de FO
Les éditoriaux du secrétaire général
Les communications des secteurs
Les articles de L'InFO militante
Les communiqués des fédérations

FORCE-OUVRIERE.FR

Rechercher sur le site



Qu'est-ce que FO ?

VOS DROITS

Les Chiffres utiles
Votre Fiche de paye
L'InFO des CSE
Consommation
Vos impôts

AGIR

Nos actions
Les outils syndicaux
La WebTV FO
Entre Militants

NOUS SUIVRE



[Notre organisation](#)

[Adhérer à FO](#)

[Rapports financiers](#)

NOTRE NEWSLETTER

Votre email



© Force Ouvrière 2024 — tous droits réservés

[Contactez FO](#)

[Espace Presse](#)

[Mentions légales](#)

[Plan du site](#)